

<p>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: right;">Séance du 19 février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 10/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFEVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Étude patrimoniale du centre ancien de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie – Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que PLU intercommunal du Pays de Seyssel couvre onze communes : huit en Haute-Savoie et trois dans le département de l'Ain. Seyssel Haute-Savoie, sur la rive gauche du Rhône, et Seyssel Ain, rive droite, comptent parmi ces onze communes et constituent le pôle centre du territoire.

La commune de Seyssel Haute-Savoie dispose d'un immeuble classé au titre des Monuments historiques : Inscription gallo-romaine placée à la base de la croix située sur la voie publique (classement par arrêté du 8 janvier 1936 – secteur de l'église). Cet immeuble fait l'objet d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon qui s'étend sur la quasi-totalité du centre-bourg de Seyssel Haute-Savoie et également sur celui de Seyssel Ain. L'élaboration du PLU intercommunal constitue l'opportunité de réfléchir à l'adoption d'un périmètre délimité des abords.

La Communauté de Communes Usse et Rhône, en lien avec les deux communes de Seyssel, souhaite mieux connaître le patrimoine architectural, urbain et paysager de Seyssel afin de disposer d'outils pour sa mise en valeur et d'un cadre pour sa conservation, sa restauration et sa réhabilitation.

Par décision n°01-2019, le groupement d'entreprise Estudio / Jacques Bernus a été retenu pour effectuer cette étude qui a pour objectif d'aider les élus et les services de l'État (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, direction départementale des territoires) dans le choix de l'outil approprié pour la gestion de ce patrimoine.

Dans le cadre de la réalisation d'une étude en espaces protégés, les EPCI peuvent bénéficier d'une subvention de soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de solliciter de la part de la DRAC une subvention à hauteur de 50 % soit d'un montant de 9 775€ HT pour ce projet et prévoit le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement détaillé prévisionnel du projet				
	%	HT	Soumis à TVA	TTC
Montant de l'Opération		19 550,00	16 250,00	22 800,00
Subvention du Ministère de la Culture	50	9 775,00	8 125,00	11 400,00
Participation du Département				
Participation de la Région				
Autres ressources publiques				
Autres ressources privées				
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	50	9 775,00	8 125,00	11 400,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

SOLLICITE de la part de l'État une subvention à hauteur de 50 % soit un montant de 9 775€ HT dans le cadre de la réalisation de l'étude patrimoniale du centre ancien de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie,
AUTORISE Monsieur le Vice-président délégué à l'Urbanisme –et à l'Aménagement du territoire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD**

